

Décisions du Bureau du 27 octobre 2011

1. Calendrier de mise en oeuvre du schéma départemental de coopération intercommunale et demande d'intégration de 3 communes de la communauté de communes du Mieu de Béarn
2. Projet d'attribution de fonds de concours aux communes en investissement
3. Proposition de création d'un office de commerce
4. Le transfert des pouvoirs de police du maire au président de la communauté de communes de Lacq en matière d'élimination des déchets ménagers et de réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage
5. Le schéma régional d'enseignement supérieur, recherche et innovation : désignation d'un vice-président en charge du dossier
6. Octroi d'aides financières à des étudiants
7. OPAH : octroi d'aides financières
8. Information du bureau sur l'attribution de marchés
9. Examen d'une demande d'exonération de la redevance ordures ménagères
10. Compétence soutien aux clubs sportifs exerçant en nationale : Mourenx Handball Club
11. Manifestations sportives et culturelles : examen d'une demande de subvention pour l'open de pelote basque à Lacq-Audejos
12. Attribution d'une indemnité de stage pour la réalisation d'un diagnostic culturel en matière de spectacle vivant
13. Attribution d'une indemnité de stage service communication.

1. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE ET DEMANDE D'INTEGRATION DE 3 COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MIEY DE BEARN

Le Bureau approuve la date du 1er janvier 2016 pour la mise en oeuvre, au plus tard, de la fusion avec la communauté de communes du canton d'Orthez et précise que, si les conditions le permettent, la fusion pourra avoir lieu avant. L'amendement au schéma sera déposé en reprenant cette position.

Par ailleurs, le Bureau donne mandat au Président, membre de la CDCI, pour qu'il s'exprime favorablement à l'entrée, dans la CCL, des communes de la communauté de communes du Mieu de Béarn qui en ont fait la demande.

2. PROJET D'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES EN INVESTISSEMENT

Le bureau donne un avis favorable à ce projet et retient la simulation n° 4 concernant les montants d'attribution des fonds. Il précise en outre que la mise en oeuvre de ces fonds aura lieu en 2012, avec une attribution en 2012 si les travaux concernés commencent effectivement en 2012. Il ajoute que les 31 communes des ex-CC de Lagor, Monein et Arthez de Béarn seront prioritaires si

elles ont des projets et qu'il sera nécessaire de disposer d'une planification globale des projets sur la période. Un rapport reprenant toutes ces conditions fera l'objet d'une présentation lors de l'examen des orientations budgétaires pour 2012.

3. PROPOSITION DE CREATION D'UN OFFICE DE COMMERCE

La proposition est de créer une structure unique représentative du monde commerçant et artisanal, de ses problématiques locales et des dynamiques associatives existantes. Cette structure devra permettre aux professionnels de s'organiser à l'échelle du bassin, pour mettre en place une stratégie de développement et de redynamisation du tissu commercial et artisanal, à l'aide de moyens mutualisés et en partenariat avec les acteurs locaux.

Le bureau donne un avis favorable à cette proposition.

4. LE TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE AU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ EN MATIERE D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET DE REALISATION D'AIRES D'ACCUEIL OU DE TERRAINS DE PASSAGE DES GENS DU VOYAGE

L'article 63 de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales a prévu un régime de transfert d'office des pouvoirs de police du maire aux présidents d'EPCI, en matière d'assainissement, de déchets ménagers et de stationnement des gens du voyage.

La communauté de communes de Lacq est concernée par les deux dernières matières pour lesquelles elle est compétente. La loi prévoyait un régime transitoire pour ce transfert d'office (les pouvoirs de police spéciale sont transférés d'office au président de l'EPCI à la date du 1er décembre 2011) ainsi qu'un régime de droit commun (transfert d'office des pouvoirs de police spéciale suite à toute élection du président de l'EPCI).

Pour notre collectivité, c'est le régime de droit commun qui s'applique car, entre la promulgation de la loi du 16 décembre 2010 et le 1er décembre 2011, l'élection du président a eu lieu le 13 janvier dernier : il est donc titulaire des pouvoirs de police spéciale en matière de déchets ménagers et de stationnement des gens du voyage depuis cette date.

Il reste cependant à déterminer précisément en quoi le pouvoir de police des maires était exercé dans chacune de ces matières de manière à pouvoir s'organiser administrativement.

Le Bureau prend acte de ces informations.

5. LE SCHEMA REGIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION : DESIGNATION D'UN VICE-PRESIDENT

Le bureau prend acte de la désignation de M. Jean-Pierre DUBREUIL pour suivre la réalisation de ce schéma.

6. OCTROI D'AIDES FINANCIERES A DES ETUDIANTS

Concernant l'octroi d'aides aux étudiants pour la poursuite des études supérieures, le Bureau donne un avis favorable pour allouer un montant total de 3 900 € à 10 étudiants résidant sur la CCL.

Pour la participation aux frais de stages obligatoires, le bureau donne un avis favorable pour allouer 300 € à une étudiante dans le cadre d'un stage de 4 mois.

7. OPAH : OCTROI D'AIDES FINANCIERES

Le Bureau examine onze dossiers de demande de propriétaires occupants souhaitant réaliser des travaux dans leur résidence principale et donne un avis favorable à l'attribution des aides proposées.

Le Bureau examine ensuite trois dossiers de demande de propriétaires bailleurs souhaitant engager la réfection complète de 3 logements locatifs à loyers conventionnés et décide de donner un avis favorable à l'attribution des aides proposées.

8. INFORMATION DU BUREAU SUR L'ATTRIBUTION DE MARCHES

Les marchés ordinaires à prix forfaitaires pour la construction d'un atelier de découpe et de transformation de viandes à Artix, sont attribués comme suit : lot 5 serrurerie/métallerie : DL Pyrénées (64100 Bayonne) pour un montant de 20 150 euros H.T.; lot 7 panneaux isothermes : Chabrie Isolation (47240 Bon Encontre) pour un montant de 243 600 euros H.T.; lot 8 revêtements industriels : Sol Solution Agro (44100 Nantes) pour un montant de 48 100.34 euros H.T.; lot 9 équipement des quais : Asa Fermetures (64230 Lescar) pour un montant de 48 000.00 euros H.T.; lot 19 manutention aérienne : Ateliers de la Queille (47400 Tonneins) pour un montant de 85 585.00 euros H.T.; lot 20 plomberie : Bobion Joanin (64140 Billières) pour un montant de 16 500.00 euros H.T.

Le marché ordinaire à prix forfaitaire d'une durée ne pouvant excéder quatre mois à compter de sa notification pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un ensemble commercial à Maslacq, est attribué à EUPHORIE (64000 Pau) pour un montant de 8 800.00 euros H.T.

Le marché à deux tranches (ferme et conditionnelle) à prix forfaitaire d'une durée ne pouvant excéder quatre mois à compter de sa notification pour la réalisation d'une étude d'opportunité pour l'installation d'un commerce de proximité sur Serres Sainte-Marie, est attribué à Mercx Outre-Mer (33700 Mérignac) pour un montant de 9 658.00 euros H.T.

Le marché à bons de commande d'une durée de deux ans à compter de sa notification pour la fourniture de services de télécommunications mobiles, est attribué à ORANGE France (94745 Arcueil) pour un montant minimum annuel de 15 000 euros H.T. et un montant maximum annuel de 45 000 euros H.T.

Le marché pour les travaux de voirie à Artix, Cescau, Mourenx et Serres Ste Marie est attribué à la société LAFFITTE FRERES - 64150 MOURENX pour un montant HT de 190 278.30 €.

Le marché à bons de commande pour la fourniture d'arbres et arbustes d'ornement est attribué à la Sarl Les pépinières BONTEMPS (33322 BEGLES) pour un montant estimatif 27 715,50 euros HT. (Rappel : montant minimum HT : 140 000 € sur deux ans et montant maximum HT : 190 000 € sur deux ans).

9. EXAMEN D'UNE DEMANDE D'EXONERATION DE LA REDEVANCE ORDURES MENAGERES

Par courrier, une assistante sociale de l'association Interventions Sociales et Conseils Interentreprises des Pays de l'Adour demande l'exonération de la REOM pour un habitant de la communauté qui n'était pas présent dans son domicile au 1er janvier dernier pour cause d'incarcération.

Pour ne créer aucun précédent en la matière, le bureau refuse d'accorder toute exonération de REOM, quel que soit le motif invoqué.

10. COMPETENCE SOUTIEN AUX CLUBS SPORTIFS EVOLUANT EN NATIONALE : MOURENX HAND BALL CLUB

Ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain bureau.

11. MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES : EXAMEN D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'OPEN DE PELOTE BASQUE A LACQ-AUDEJOS

Le Bureau valide le principe de l'octroi d'une subvention présentée par la mairie de Lacq-Audéjos pour la manifestation intitulée « Open de pelote basque : main nue, Xare, Paleta gomme », qui est organisée par la section pelote de l'Amicale de Lacq-Audejos.

En revanche, il ne se prononce pas sur le montant de l'aide allouée et il appartiendra au Maire de la commune de faire parvenir à la collectivité le bilan financier réalisé tant en dépenses qu'en recettes, validé par ses soins, ainsi que les factures justificatives du montant restant à la charge de l'association. Ce n'est qu'au vu de ces éléments que le Conseil communautaire pourra se prononcer sur un montant de subvention.

12. ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE STAGE POUR LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC CULTUREL EN MATIERE DE SPECTACLE VIVANT

Accord du bureau pour l'attribution d'une indemnité mensuelle de 622,50 € à une stagiaire qui a procédé, pendant 4 mois, à la réalisation d'un diagnostic culturel, sur l'ensemble du territoire de la CCL, en matière de spectacle vivant.

13. ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE STAGE A UNE STAGIAIRE AU SERVICE COMMUNICATION

Accord du bureau pour l'attribution d'une indemnité mensuelle de 545 € à une stagiaire qui a procédé, pendant 4 mois, à la rédaction d'un projet de règlement d'intervention du service communication

QUESTIONS DIVERSES : *le bureau prend acte des dates pour les voeux de l'année 2012, soit le jeudi 5 janvier à 15 heures pour les voeux au personnel et le lundi 9 janvier à 17 heures pour les voeux aux forces vives du territoire.*